



Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité :

1. **Que** lors de la séance tenue le 5 mars dernier, le conseil de la municipalité a adopté le projet de « **règlement numéro 02-2018 visant à modifier le règlement numéro 01-90 relatif au plan d'urbanisme de la municipalité afin d'agrandir, au plan d'affectation, l'affectation agroforestière AF à même une partie de l'affectation résidentielle R dans le secteur Ouest du village.** ».
2. **Qu'**une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 mars 2018, à 19h30, à la salle communautaire Les Générations sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. **Que** le projet de règlement vise à agrandir l'affectation agricole « A » à même une partie de l'affectation résidentielle « R » dans le secteur Ouest du village. L'illustration du plan d'affectation du sol concerné par les modifications peut être consultée au bureau de la municipalité.
4. **Qu'**à compter de la signification du présent avis et jusqu'à la tenue de l'assemblée publique de consultation, le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 12, route de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth.

DONNÉ À SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH, CE 6^{ème} JOUR DU MOIS DE MARS 2018.

Maryse Lizotte, directrice général secrétaire-trésorière